



INSTITUTION ADOUR

Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

TRI de DAX

Mise en œuvre de la réflexion sur la stratégie locale de gestion des risques inondations

Réunion 11 Juillet 2014

1. PRESENTS :

Nom	Prénom	Collectivité	Mail
BERTHOUX	Christian	CA Grand Dax	christianberthoux@sfr.fr
RICHARD	Denis	CA Grand Dax	drichard@grand-dax.fr
CERE-LABOURDETTE	Stéphane	CA Grand Dax	cere-labourdette@grand-dax.fr
KERBIRIOU	Valérie	Ca Grand Dax	vkerbiriou@grand-dax.fr
NOUGUE	Mayalen	CA Grand Dax	mnougue@grand-dax.fr
DARRIGADE	Hervé	Rivière, Saas et Gourby	herve.darrigade40@gmail.com
DARTHOS	Aurélie	CG40	aurelie.darthos@cg40.fr
SERIN	Lionel	Saint-Paul les Dax	lionel.serin@st-paul-les-dax.fr
DUCOURNAU	Frédérique	Saint-Paul les Dax	frederique.ducournau@st-paul-les-dax.fr
PICARD	Vincent	Angoumé	vincent.picard40@orange.fr
MAZIEUX	Isabelle	Yzosse	isa.mazieux@orange.fr
FORSANS	Alain	Saugnac et Cambran	mairie.saugnac.courbon@wanadoo.fr
DUFORT	Jean Michel	Tethieu	jean.michel.dufort@wanadoo.fr
BUCAU	Alain	Mees	mairie.mees@wanadoo.fr
GIBERT	Jean-luc	Dax	jlgibert@dax.fr
BELLEGARDE	Jean-Louis	Dax	jlbellegarde@dax.fr
GIRAUDOT	Laurent	Dax	lgiraudot@dax.fr
DE LIDDO BONARDI	Nathalie	DDTM 40	nathalie.di-liddo@landes.gouv.fr
RAVARD	Pierre	DDTM 40	pierre.ravard@landes.gouv.fr
VIGNERON	Thierry	DDTM 40	
CAUSSE	Lionel	Institution Adour	
KERMARREC	Mathilde	Institution Adour	mathilde.kermarrec@institution-adour.fr
RE	Frédéric	Institution Adour	frederic.re@institution-adour.fr

2. PRESENTATION :

Monsieur BERTHOUX Christian Vice Président de la communauté d'agglomération du Grand Dax ouvre la séance en remerciant tous les participants à la réunion.

Monsieur Lionel CAUSSE Vice Président de l'Institution Adour précise que par délibération du 29 janvier 2014 l'Institution Adour a décidé d'être maître d'ouvrage (animateur) du TRI de DAX, de créer à ce titre un emploi de chargé de mission Territoire à Risque Important d'Inondations relevant du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux pour une durée de 1an renouvelable une fois. L'agent sera chargé de la mise en œuvre de la déclinaison de la directive inondations du 23 octobre 2007 telle que transposée en droit français par la loi du 12 juillet 2010, et notamment sur le secteur de DAX. Il précise qu'il sera l'élu référent au titre de l'Institution Adour sur ce projet.

Mme KERMARREC Directrice Générale des Services de l'Institution Adour fait la présentation de l'Institution Adour (voir documents de séance en annexe) et de ses missions, rappelle l'origine du TRI de DAX et le calendrier associé à la démarche.

Monsieur Vigneron Directeur Départemental des Territoires et de la mer complète les informations en précisant en effet que les délais imposés par l'Etat sont très courts et qu'il conviendrait de proposer un périmètre et le contenu de stratégie locale au plus tard le 4 septembre 2014.

Mathilde Kermarrec rappelle notamment les caractéristiques territoriales du TRI :

- Le TRI de Dax se situe en totalité dans le département des Landes.
- Il compte 13 communes : Saint Vincent de Paul, Téthieu, Candresse, Yzosse, Narosse, Dax, Saint Paul des Dax, Seyresse, Oeyreluy, Mees, Tercis les bains, Angoumé, Rivière Saas et Gourby, pour un nombre d'habitant de 46 410.
- Toutes les communes du TRI font partie intégrante de la communauté d'Agglomération du Grand Dax

Monsieur RAVARD présente les objectifs stratégiques définis pour le Bassin Adour Garonne et ses 18 territoires à Risques Important d'Inondation :

1. Développer des gouvernances, à l'échelle territoriale adaptée, structurées, pérennes, et aptes à porter des stratégies locales et programmes d'actions permettant la mise en œuvre des objectifs 2 à 6.
2. Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation en mobilisant tous les acteurs concernés
3. Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés

4. Aménager durablement le territoire par une meilleure prise en compte du risque inondation dans le but de réduire leur vulnérabilité
5. Gérer les capacités d'écoulement et restaurer les zones d'expansion des crues pour ralentir les écoulements
6. Améliorer la gestion des ouvrages de protection

Ils s'inscrivent et visent à atteindre les objectifs fixés dans le cadre de la Stratégie Nationale de gestion du risque inondation (SNGRI) :

- Augmenter la sécurité des populations exposées
- Stabiliser à court terme, et réduire à moyen terme, le coût des dommages liés à l'inondation
- Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés

Le périmètre de la stratégie locale devra permettre de répondre à ces objectifs en les déclinant au niveau local et en proposant les actions éventuelles à mettre en œuvre.

3. DISCUSSIONS

Discussion autour du périmètre de la stratégie locale :

L'Adour est couverte par deux démarches liées directement au fonctionnement du Fleuve :

- L'espace de mobilité entre Aurensan (65) et la confluence avec la Midouze et plus particulièrement les communes de BEGAAR et PONTONX.
- Le TRI de DAX comprenant les 13 communes citées plus haut.

Entre ses deux démarches 7 communes ne font partie d'aucun périmètre de réflexion en cours. L'institution Adour propose de les intégrer à la stratégie locale afin d'assurer une cohérence dans la gestion du fleuve et de répondre ainsi aux 1er et 5eme objectifs du PGRI.

Le Syndicat Intercommunal du Moyen Adour Landais dont le périmètre de compétences inclut ces communes a d'ailleurs pris une délibération en ce sens lors de son dernier conseil syndical.

Il est également proposé d'intégrer la commune de SAUBUSSE et les communes de Sagnac et Cambran et Saint Pandelon.

Discussion autour de l'organisation :

L'Institution Adour propose la démarche suivante :

- Recrutement d'un animateur au 18 Août 2014

- Mise en place d'un comité de pilotage dont la composition reste à définir mais comprenant à minima l'Institution Adour, les services de l'état, les syndicats de rivières et la communauté d'agglomération du Grand DAX.
- Mise en place d'un comité technique réunissant les services du Grand Dax, de l'Etat, des syndicats de rivière concernés (Syndicat Mixte de l'Adour Landais, Syndicat du Bas Adour), les services techniques de Dax et de Saint Paul les Dax
- Détermination des objectifs de la stratégie locale
- Propositions de programme d'actions

L'animatrice du TRI rencontrera courant du mois de septembre toutes les communes comprises dans le TRI ainsi que l'agglomération du grand Dax, afin de rappeler la démarche, connaître les problématique de chaque communes et in fine du territoire.

Le périmètre de la stratégie proposée par l'Institution Adour sera celui défini plus haut sous réserve de l'introduction d'une clause de revoyure après expertise au cours du mois de septembre.

4. RELEVÉ DE DECISIONS :

1. Proposition d'intégration des 10 communes complémentaires à la stratégie locale lors du 1^{er} comité de pilotage. L'animatrice du TRI rencontrera les communes concernées ainsi que les syndicats de rivières pour connaître la position de ces communes avant le prochain comité de pilotage.
2. L'Institution Adour élabore le schéma de gouvernance avec en premier lieu une composition de comité de pilotage et de comité technique.
3. Le comité technique ainsi défini sera réuni dès le mois de septembre
4. Le contenu de la stratégie locale ne pourra être proposé que d'ici la fin du mois de novembre et sous réserve de modifications après examen technique.

ANNEXE

Proposition de composition de comité de pilotage :

Comité élargie : 26 membres	Comité restreint : 6 membres
Les 23 communes de la stratégie locale	Un représentant des communes amont de la stratégie locale
Communauté d'agglomération du Grand Dax	Un représentant des communes du TRI
Etat	Un représentant des communes aval de la stratégie locale
Institution Adour	Communauté d'agglomération du Grand Dax
	Etat
	Institution Adour

La question de l'intégration des syndicats de rivière se pose sur les deux compositions

Rôle du Comité de Pilotage :

Valider les propositions techniques, lieu d'échanges et de débats notamment sur les mesures à insérer dans la stratégie locale et les objectifs à inscrire

Proposition de composition Comité Technique :

- Services de la communauté d'agglomération du Grand Dax
- Services techniques Saint Paul les Dax et Dax
- Etat
- Conseil général
- Services des syndicats de rivière (SIMAL et Syndicat du Bas Adour)
- Institution Adour

Rôle :

Préparer les réunions du comité de pilotage en lien avec l'animatrice du TRI